

Rapport des vérificateurs des comptes 2024 pour l'assemblée générale 2025 des Restos du Cœur de Sion.

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de réviseurs de compte, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) des Restos du Cœur de Sion pour l'exercice arrêté au 31.12.2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Sur la base des analyses et contrôles effectués, nous constatons que les pièces justificatives sont présentes et nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion et pour conclure à l'exactitude des comptes annuels présentés.

Au terme de notre mandat, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et d'en donner décharge au comité.

Sion, le 12 mars 2025

Benoît Fournier



Chavaz Elisabeth

